



Annonce du licenciement avant l'entretien

Par **betrancourt**, le **25/02/2009** à **16:50**

bonjour,

une amie est convoquée à un entretien préalable, sans motif exprimé.

l'entretien a lieu samedi.

un membre du conseil d'administration de l'entreprise a clairement déclaré à un client qu'elle sera licenciée pour motif économique.

est-ce légal alors que l'entretien ne s'est pas encore déroulé ?

merci

Par **Visiteur**, le **25/02/2009** à **17:02**

bonjour,

si c'est un licenciement économique la lettre de convocation à l'entretien doit le mentionner ainsi que la remise des documents assedic